



L'impact de la durée du travail sur la paie

Les modes d'aménagement du temps de travail sont multiples. Ce qui amène souvent le gestionnaire paie à s'interroger sur le traitement du temps de travail en paie : valorisation des absences, rémunération des heures supplémentaires ou complémentaires, traitement d'un jour férié, calcul de l'exonération TEPA, ...

Par ailleurs, la loi du 20 août 2008 a modifié considérablement les règles du jeu, en donnant la primauté à la négociation d'entreprise, notamment sur le contingent d'heures supplémentaires, les conventions de forfait, et l'aménagement du temps de travail.

Cette formation fera d'abord un rappel de la réglementation sur la durée du travail et des différents dispositifs d'aménagement du temps de travail, pour en mesurer ensuite l'impact sur la paie.

Les questions que vous vous posez

- ▶ Quelles sont les différentes formes d'organisation du travail ?
- ▶ Doit-on payer des heures supplémentaires aux salariés cadres ?
- ▶ Que faire en cas de dépassement d'un forfait jours ?
- ▶ Le forfait jours est-il toujours légal suite aux dernières jurisprudences ?
- ▶ Combien y a-t-il de jours fériés obligatoires ?
- ▶ Peut-on faire récupérer des heures supplémentaires / complémentaires au lieu de les payer ?
- ▶ Le nombre d'heures complémentaires est-il limité ?
- ▶ Est-ce que le temps de trajet doit être compté comme du temps de travail ?
- ▶ Combien de pauses doit-on prévoir dans une journée ?
- ▶ Doit-on payer les temps de pause ?
- ▶ La journée de solidarité est-elle forcément le Lundi de Pentecôte ?
- ▶ Comment se calcule une absence ?
- ▶ Quelles sont les heures supplémentaires exonérées ?
- ▶ Quel est l'impact de l'absence / des heures supplémentaires sur l'allègement Fillon ?
- ▶ Comment se prouve la durée du travail d'un salarié ?
- ▶ ...

Nous avons les réponses !!!



L'avis de nos stagiaires

« Utile, devant répondre aux questions des salariés sur le calcul de la réduction salariale et fiscale sur leur fiche de paie ... »

« Vraiment parfait, vous avez digéré les textes pour nous. La succession d'exercices m'a permis de bien assimiler les règles de calcul. »

Le plus de Cave Lex

La succession de cas pratiques et exercices permet de bien assimiler les différents mécanismes, les avantages et inconvénients de chaque solution de gestion, et d'en imaginer l'impact dans le SIRH, les compteurs et algorithmes à créer.



Durée du travail et paie

L'impact de la durée du travail sur la paie

Objectifs de la formation

- ▶ Connaître la réglementation relative à la durée du travail et son impact sur la paie.
- ▶ Savoir discerner les différentes notions : travail effectif, pauses, déplacements, astreintes, ...
- ▶ Connaître les différentes formes d'aménagement du temps de travail.
- ▶ Mesurer l'impact de la loi portant réforme du temps de travail, et son articulation avec les dispositifs existants.
- ▶ Maîtriser les dispositifs d'allègements sociaux et fiscaux : loi TEPA et loi Pouvoir d'Achat.
- ▶ Mesurer les éventuelles évolutions à apporter au paramétrage du SIRH.

Public

Responsables et gestionnaires des Ressources Humaines, de l'Administration du Personnel, de la Paie, du SIRH,

Cadres et dirigeants des PME PMI.

Niveau et pré-requis

Aucun pré-requis.
Formation utile aux débutants comme aux collaborateurs ayant une certaine pratique sans avoir bénéficié d'une formation de base.

Durée

1 jour (7 heures)

Tarif

650 €uros HT

Programme de la formation

Le temps de travail et la durée légale

La durée légale et ses limites

Les durées maximales journalières et hebdomadaires

Le temps de repos quotidien et hebdomadaire obligatoire

Le temps de travail effectif

La définition du temps de travail effectif

Le temps de trajet, pauses, astreintes

Les périodes assimilées à du travail effectif

Les heures supplémentaires

Les heures complémentaires

Le contingent annuel

Les « repos compensateurs »

Les jours fériés et la journée de solidarité

Les formes d'aménagement

Les cycles

L'horaire variable

La modulation

Les Jours de Réduction du Temps de Travail

Les forfaits en heures et jours

Le temps partiel

Durée de travail et bulletin de salaire

Les mentions obligatoires

Valorisation des absences

Les méthodes de moyennes ou heures réelles

L'absence en cas de modulation ou cycle

L'impact d'une absence sur les JRTT

Le Compte Epargne Temps

L'alimentation

L'utilisation

La liquidation

Les allègements sociaux et fiscaux

La Loi TEPA

La réduction salariale, exonérations fiscales

Déduction forfaitaire des cotisations patronales

L'allègement Fillon

L'impact sur la formule de calcul des heures supplémentaires, complémentaires, équivalences,...

Cas particuliers

Les obligations déclaratives

BRC ou DUCS — DADS-U

Contrôle de la durée du temps de travail

L'obligation de l'employeur : décompte et contrôle

La vigilance de l'employeur

La preuve des heures supplémentaires

Le poids de la négociation collective

La primauté donnée aux accords d'entreprise

La réflexion stratégique :

opportunité d'ouverture de négociations

Point d'actualité sociale

Les projets d'évolutions légales et réglementaires

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Formation inter entreprises : effectif formé de 6 à 12 personnes.

Il est demandé aux participants de se munir d'une calculatrice.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation. Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation. Invitation du stagiaire à faire toute suggestion pour améliorer la formation.



Bon de commande d'une action de formation

Articles L 6353-2 et R 6353-1 du Code du travail

Cave Lex S.A.S

27 bis avenue de Lowendal
75015 Paris

L'entreprise :

Adresse :
Code Postal : Ville : SIRET :
Secteur d'activité : Code APE : Effectif :
Responsable de la formation : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ☑ e-mail :
Au sein de l'entreprise, le dossier est suivi par : Mme Mlle M.
☎ : Fax : ☑ e-mail :

Inscrit les participants suivants :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	e-mail

à la formation intitulée :

Durée du travail et paie

Durée : jour(s) soit heures Lieu * : Paris Lyon Nantes Autre :

Dates de la formation :

Nature (Cocher la case correspondante)
 Action d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise
 Action de développement des compétences du salarié

Objectifs et programme Les objectifs et le programme sont détaillés en annexe du présent bon de commande.

Moyens pédagogiques Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une approche progressive et la validation des connaissances acquises. Effectif formé : 6 à 12 personnes.

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue de la formation.
Evaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de l'organisation et de l'animation de la formation.

Prix et facturation :

Prix unitaire HT	Nombre d'inscrits	Prix total HT	TVA		Montant Total TTC
			Taux	Montant	
720 €			20,00%		

Paiement par l'entreprise : par chèque joint à réception de la facture

Adresse de facturation si différente :

Paiement par l'OPCA suivant :

Règlement par l'OPCA désigné ci-dessus, Cave Lex SAS agissant pour le compte de l'entreprise pour percevoir directement en son nom les sommes exposées par l'entreprise au titre du présent bon de commande.

En cas de décision négative ou partielle de l'OPCA, le prix total indiqué ci-dessus ou la différence constatée entre ce montant et celui pris en charge par l'OPCA est dû par l'entreprise et payé à réception de facture.

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Personne gérant le dossier de l'entreprise

Prénom et Nom :

Téléphone :

Cachet de l'entreprise

Fait à :

Nom et qualité du signataire :

Signature :